

## DOCUMENT UNIQUE DUERP

---

*Pour Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. C'est un outil d'identification et de prévention de vos risques au travail pour l'amélioration des conditions de vie des salariés.*

**Le Document Unique est une obligation réglementaire du code du travail.**

Il concerne tous types d'entreprises, d'activités et dès le premier salarié, stagiaire, apprenti ou intérimaire.

---

### Notre prestation

- Analyse méthodique de 44 familles de risques
- Rédaction du DUERP avec le dirigeant en conformité réglementaire
- Analyse du risque Covid 19 depuis Mars 2020
- Renforcement du plan d'action
- Mise en place des mesures de prévention